



2024-74

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 26 août à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 19/08/2024

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES,  
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD,  
Raymonde HABOUZIT, Valérie GAGNE, Denis CLAMENS,  
Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Roland SEUX,  
Anne-Marie TORE

Excusés :

Danièle VALLERY qui a donné procuration à Christiane PAUZON  
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER  
Serge ABOULIN qui a donné procuration à Thierry SOLEILHAC  
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES  
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS  
Secrétaire de séance : Bernadette PELISSIER

**OBJET : PLAN MERCREDI : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL  
AUPRES DU SIVOM DE FLEUVE EN VALLEES**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du plan mercredi, mises en œuvre en 2019 : le SIVOM a obtenu l'agrément de la DDCSPP et de la CAF pour élaborer un seul projet commun pour l'ensemble des accueils périscolaires des communes du SIVOM.

Monsieur le Maire précise que le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il s'agit de la période d'accueil du matin avant la classe, du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) de la période du soir après la classe et du mercredi en période scolaire.

Pour l'année scolaire 2024-2025, toutes les activités périscolaires continueront donc à être organisées par l'accueil du SIVOM auprès de qui est ainsi confié l'accueil des enfants de l'école publique sur les jours d'école.

Dans ce cadre, le personnel de l'école sera mis à disposition du SIVOM pour ces temps d'accueil. Sont concernés les cinq agents communaux intervenants actuellement à l'école et tout agent contractuel recruté sur les mêmes fonctions.

.../...



2024-74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIE**, dans le cadre du plan mercredi, l'accueil des enfants de l'école publique, Les Petits Carriers, sur les temps périscolaires, les jours d'école, au SIVOM de Fleuve en Vallées, pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à mettre en œuvre les formalités nécessaires afin d'assurer la mise à disposition des personnels au SIVOM de Fleuve en Vallées, sur les temps périscolaires les jours d'école pour l'école publique de Blavozy,
- **SIGNIFIE** cette décision au SIVOM de Fleuve en Vallées.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 26/08/2024  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Bernadette PELISSIER